

Département de l'Ariège
Commune de **FERRIERES SUR ARIEGE**
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix huit et le vingt six novembre à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine.

Absents excusés : BERNARD Jean-Luc, CATHALA Jean-Marc, PEREIRA Jean-Claude.

Secrétaire de séance : BORDEAU Enguerrand.

Date de la convocation : le 19 novembre 2018.

OBJET :
DÉLIBÉRATION PORTANT SUPPRESSION DE POSTES

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision conformément à l'article 97 de la loi du 26 janvier 1984 est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

Compte tenu de :

- l'avancement de grade de quatre agents et du passage à temps complet de l'un d'entre-eux,
- du départ à la retraite d'un agent en 2016 ,

Il convient de supprimer les emplois correspondants aux anciens grades et anciens temps de travail.

Vu l'avis du Comité technique réuni le 25 octobre 2018,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE la suppression, au sein des services techniques, de :

- trois emplois d'adjoint techniques à temps complet,
- deux emplois d'adjoint technique à temps non complet à raison de 17h30 et de 3 heures par semaine,

ARRETE le nouveau tableau des effectifs de la commune tel que présenté ci-dessous.

Cadre ou emploi	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
Filière Administrative				
Attaché territorial	A	1	0	21h/semaine
Adjoint administratif principal de 1ere classe	C	1	1	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1	1	
Adjoint administratif	C	1	1	
Filière Technique				
Agent de maîtrise	C	1	1	3h/semaine
Adjoint technique principal de 1ere classe	C	2	1	
Adjoint technique principal de 2e classe	C	3	3	
Adjoint technique	C	1	0	

DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le: **23 AVR. 2019**

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le : **23 AVR. 2019**



Le Maire,
Paul HOYER